



LIMITATION DE LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE

En raison du manque de pluie au mois de septembre, nos réserves sont actuellement à un niveau plus bas que la normale.

La Municipalité de Saint-Prospère-de-Champlain vous recommande des gestes simples pour économiser l'eau :

- Réduire un peu la durée des douches
- Reporter le lavage de véhicules

Interdiction en vigueur en date du 6 octobre :

- Ne pas arroser votre pelouse
- Ne pas nettoyer votre entrée avec l'eau

Pour éviter des restrictions plus importantes, nous faisons appel à votre collaboration!

Chaque petit geste compte pour préserver notre précieuse ressource!

